

Interactions entre pauvreté et dynamique de la biodiversité marine et littorale dans le sud-ouest de Madagascar

Coordinateurs :

Christian CHABOUD, économiste, IRD,
chaboud@mpl.ird.fr ;
Sophie GOEDEFROIT, anthropologue, Université de Lille 1

Participants

Marie-Christine CORMIER-SALEM, géographe, IRD
Philippe MÉRAL, économiste, IRD
Djohary ANDRIANAMBININA, économiste, Faculté DEGS Anatananarivo
Gaetan FELTZ, Sciences Politiques, Faculté des lettres, Anatananarivo
Fano ANDRIAMABEFAZAFY, économiste, Faculté DEGS Anatananarivo

Mots-clés : biodiversité, conservation, valorisation, réduction de la pauvreté

Résumé : L'objet de cette communication est d'offrir un échantillon des résultats du programme "enjeux sociaux et économiques de la biodiversité dans un contexte de grande pauvreté : la côte ouest de Madagascar". On rappellera, dans un premier temps, la problématique des relations entre pauvreté et biodiversité. L'exemplarité du cas malgache sera soulignée. Réduction de la pauvreté et conservation de la biodiversité sont au cœur des politiques publiques et de leurs déclinaisons locales. On exposera les différentes approches qui ont été mises en œuvre, leurs effets et limites et les réactions locales. Les résultats de recherche anthropologiques sur les transferts de gestion seront présentés en dernière partie.

Le contexte écologique, humain et économique

Le littoral sud ouest de Madagascar (province de Tuléar) possède des écosystèmes très riches en biodiversité végétale et animale qui continuent d'être le support de l'essentiel des activités et des conditions matérielles d'existence des populations locales. Du côté terrestre, doivent être mentionnés les écosystèmes forestiers (dont la forêt des *Mikea* au nord de Tuléar), des forêts galeries le long des fleuves côtiers, des zones humides et lacustres. Le taux d'endémisme très élevé : 85 % pour les plantes, 95 % pour les mammifères et les oiseaux. Le domaine marin et littoral est dominé par des écosystèmes récifaux (récifs frangeants et barrière) et lagonaires. Sont aussi présentes des mangroves, îles et dunes. Le taux d'endémicité marine est plus faible mais reste significatif dans un contexte régional ; ainsi sur 81 espèces endémiques à un ou plusieurs sites de l'Océan Indien, 24 sont présentes dans les récifs de la région de Tuléar et 4 sont propres à Madagascar.

Les systèmes de production traditionnels qui concernent encore une grande majorité de la population, reposent sur l'exploitation, souvent extractive, de la biodiversité. Il s'agit de la pêche, dominante dans les villages côtiers, de l'agriculture et de l'exploitation de la forêt et de la mangrove. Leur durabilité repose sur le maintien de la biodiversité et des services écologiques des écosystèmes littoraux. Depuis trois décennies, on assiste à la montée d'une inquiétude, scientifique tout d'abord, puis largement partagée, relative à la dégradation des ressources naturelles. Elle a été amplifiée par le discours alarmiste des ONG environnementalistes, dont l'influence s'est accrue dans la politique environnementale nationale et ses applications locales. On constate en effet une pression accrue des activités traditionnelles sur les écosystèmes. La pêche traditionnelle vezo s'est ainsi intensifiée autour des centres urbains pour répondre à une demande croissante. Sur tout le littoral la collecte pour l'exportation des poulpes, ailerons de requins et holothuries a fortement encouragé la surexploitation de ces espèces. On note aussi le développement d'une agriculture pionnière du maïs sur abattis brûlés pour répondre à la demande internationale. La croissance démographique des pôles urbains régionaux a stimulé la demande locale en bois d'œuvre et charbon de bois dont la production s'est intensifiée autour des villes et le long des voies de communication. Il faut aussi mentionner les migrations de travail en direction des régions plus riches en ressources.

Les relations entre pauvreté et dynamique de la biodiversité

Notre zone de travail est exemplaire des enjeux et des interrelations complexes entre la pauvreté et la biodiversité. On sait que cette question est largement débattue (Weber, 2005) et qu'une analyse souvent



Biodiversité

superficielle contribue à attribuer aux pauvres (et non à la pauvreté) la charge des atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité des pays du Sud.

Madagascar reste l'une des contrées les plus pauvres de la planète (d'après le PNUD l'indice de développement humain de Madagascar se situe au 150^e rang sur 177 pays), et en son sein la région du sud-ouest est l'une des plus mal loties, le ratio de pauvreté y serait de 81 % en zones rurales et de 71 % en milieu urbain d'après les sources les plus récentes (Instat, 2003). Par delà ces chiffres, quelles sont les conséquences de la pauvreté sur les relations entre les hommes et la biodiversité ? La pauvreté rurale et urbaine dont l'ampleur s'impose inéluctablement à l'observateur ne doit pas seulement s'apprécier en terme de manque de revenus ou d'accès à des biens et services essentiels mais en termes de vulnérabilité, d'incertitude, d'insécurité matérielle et d'insuffisance de droits. La dépendance des populations à l'égard des ressources naturelles explique que la dégradation de ces dernières par surexploitation, ou bien encore qu'une remise en cause de l'accès participent au processus d'appauvrissement. A l'inverse les pauvres, confrontés à l'urgence et à l'incertitude, peuvent difficilement accepter les sacrifices à court et moyen termes qu'imposent les politiques de conservation dans l'espoir de gains futurs. L'impératif conservacionniste peut ainsi paraître comme une dictature du futur inacceptable pour ceux vivant dans une précarité immédiate, matérielle, sociale et institutionnelle.

Les stratégies observées et leurs limites

Réduction de la pauvreté et conservation de la biodiversité apparaissent donc intrinsèquement liées, à la fois complémentaires et antagonistes. Les politiques publiques mises en place à Madagascar et qui se déclinent localement en projets de conservation, et/ou de valorisation de ressources, de transferts de gestion, de développement d'activités génératrices de revenus, pour reprendre les formes les plus courantes des interventions de l'Etat, des bailleurs de fonds ou des ONG, devraient en conséquence s'appliquer à résoudre cette difficulté.

La question de la valorisation de la biodiversité a notamment été abordée à travers l'étude des activités écotouristiques et touristiques dans deux sites, Anakao et Ifaty-Mangily (Chaboud, Méral et Andrianmabinina, 2004). On a étudié dans quelle mesure leur développement incite à un usage durable de la biodiversité à travers des changements économiques et institutionnels locaux. Les conclusions sont nuancées : à Anakao une réelle dynamique d'action collective a été initiée autour de la valorisation écotouristique du site de Nosy Ve. Elle est plus difficile à Ifaty-Mangily où le développement touristique, plus ancien et important, a moins impliqué les acteurs locaux.

La valorisation des ressources marines à travers le renforcement des filières (à la différence de ce qui est observé pour des produits forestiers comme les plantes médicinales ou le miel) ne semble pas avoir encouragé un usage plus durable en l'absence de régulation d'accès efficace. La mise en place de filières de substitution comme l'algoculture n'est pas apparue comme une alternative crédible aux activités extractives de ressources marines : la collecte des algues sauvages a cru plus vite que l'algoculture ; moins agressive pour l'environnement, il n'y pas eu reconversion de la pêche.

Les transferts de gestion sont également une composante majeure de la stratégie visant à concilier maintien de la biodiversité et développement local. On en présentera plus loin une analyse anthropologique. Les transferts de gestion dans la zone concernent des ressources forestières, lacustres et marines de la région. Une question importante est l'extension aux ressources marines d'un dispositif initialement conçu pour des ressources forestières. Les enquêtes montrent des enjeux locaux quant aux conflits pouvant provenir de l'instauration de Géloses marines. Quelle est la portée réelle de la gestion locale pour des ressources mobiles voire migrantes et dont la dynamique reste en partie cachée ? Un des intérêts de ces transferts de gestion en zones marines reste la possibilité de légitimer dans les dina locaux les dispositions principales de la réglementation des pêches, jusqu'ici peu respectée.

Les aires protégées constituent le dernier domaine d'action local présent dans la zone. A côté de celles du réseau national géré par l'Angap, on observe dans la zone des aires protégées à gestion communautaire, et une aire protégée privée qui relèvent d'initiatives locales. Le projet d'extension des Aires Protégées Marines dans le cadre de la "Vision Durban" concerne la région du sud ouest en raison de la richesse de ses écosystèmes lagunaires et récifaux. L'important projet d'Aire Protégée Marine et Côtière de Tuléar bénéficie depuis 1993 du label "réserve de biosphère" de l'Unesco. On entend ici s'appuyer sur l'implication communautaire pour la gestion des zones "tampons" et "périphériques", certains des noyaux durs prévus sont même actuellement gérés par des associations locales. Cette prise en compte initiale des communautés locales dans la



création de cette aire protégée marque une évolution par rapport aux pratiques plus anciennes. Cependant elle ne peut laisser présager à ce jour d'une adhésion réelle de l'ensemble des communautés concernées au projet, dans la mesure où l'initiative de création et le schéma institutionnel proposé restent largement imposés par des instances environnementales et politiques externes.

Transfert de gestion locale de la biodiversité : une approche anthropologique des procédures de mise en œuvre et dynamique sociale

Au début des années quatre-vingt-dix, la nécessité de transferts de gestion de la biodiversité à Madagascar a été comprise par les acteurs extérieurs (scientifiques, acteurs du développement, politiques et idéologues) comme une solution permettant de parvenir à une gestion durable de la biodiversité, de sécuriser les droits et usages des populations locales, tout en parvenant à trouver des réponses au problème de pauvreté croissante. Depuis 1996 (loi 96-025), de nombreux contrats de transfert ont été mis en œuvre. Près de dix ans plus tard, il est important de revenir sur cette expérience en analysant les modalités de mise en place de ces contrats de transfert (négociation, organisation et suivi) et les effets induits par ces interventions "extérieures" sur l'organisation sociale des communautés villageoises.

Les résultats présentés s'appuient sur 7 études de cas. On observe une grande diversité dans la manière dont les contrats de transfert sont présentés, proposés, négociés puis mis en place. Cette liberté prise avec les modalités prévues en amont, relève généralement d'une traduction différenciée de la part des maîtres d'œuvre qui agissent non en conformité avec le modèle ou en adéquation avec le contexte local, mais en référence à des éléments extérieurs : calendrier des actions de développement, nécessités et contraintes budgétaires, référents culturels, idéologie conservacionniste. Tout ce passe en effet comme si la "culture" et l'origine du maître d'œuvre étaient déterminantes dans le processus de transfert de gestion, des éléments qui pèsent sur la réussite ou l'échec du projet. Il n'existerait donc pas un processus de transfert adapté et conçu en fonction du contexte local, mais des modalités différentielles soumises aux contingences culturelles des ONG, qui ont leur propre usage de l'outil et, ce faisant, pas les mêmes résultats. Les concepteurs des outils de transfert

Biodiversité

ont pris en compte les paramètres culturels des populations concernées, c'est là une évidence inscrite dans le concept et dans les modalités. Mais pouvaient-ils imaginer que d'autres facteurs culturels, totalement étrangers, interagiraient dans le processus entraînant des effets plus ou moins importants ? Interprétation imparable et parfois dévoiement total du concept.

La phase de "contrat" est très importante dans le processus de transfert. C'est celle de négociation avec la population. L'identité (origine, culture) du maître d'œuvre joue un rôle important, mais qu'en est-il de l'identité de la population et du contexte spécifique de la communauté villageoise ? Il ressort de notre analyse que la diversité des contextes sociaux n'est que peu ou prou prise en compte lors de la phase de négociation. On dresse des cartes et un état de la biodiversité, mais aucune mesure n'est prise, du moins dans nos études de cas, pour s'assurer de l'organisation de la communauté villageoise concernée, des hiérarchies de pouvoir qui régissent l'accès et l'usage des ressources, des principes d'autochtonie et de préséance. Tout se passe aussi comme si on avait à chaque fois affaire à une population dont la seule spécificité est d'être malgache dans un contexte "vierge" de toute autre intervention extérieure interférant avec le nouveau projet. On se satisfait généralement de l'interlocuteur, fut-il nouveau venu, se déclarant "représentant" de la communauté et cela en toute ignorance des phénomènes de courtage. Partant du principe que le projet a une vocation humanitaire, son intérêt est supposé de facto bien compris par la population et dès lors, on ignore la défiance de communautés vis-à-vis des projets de développement, les intérêts et stratégies divergentes en jeu et les enjeux sociaux qui se cristallisent autour de projets qui portent sur les ressources et remettent en cause toute la structure des communautés basée sur les droits d'accès, d'usage et d'antériorité. Parmi nos études de cas, on observe des effets consécutifs à la mise en place de transferts tels que : démembrement de communautés, conflits, renversement de pouvoir, mobilité ou encore un phénomène de "stress écologique" consistant en une réaction de surexploitation des ressources naturelles par les populations suite à une campagne mal négociée de sensibilisation à la bonne gestion de la biodiversité. Toutes ces manifestations d'un désordre social entraînent parfois des résultats inverses à ceux escomptés et pourtant ils auraient pu être évités.

Il a été présenté un scénario que d'aucuns interpréteront peut-être comme "catastrophiste" des processus de transfert de gestion à Madagascar. On n'entend pourtant aucunement nier les aspects positifs de cet outil pas plus que les belles réussites enregistrées. Il ne s'agit pas de remettre en cause le concept de transfert ou la nécessité de poursuivre le processus de transfert de gestion de la biodiversité à Madagascar. Les déclarations du président de Madagascar au sommet de Durban sur le projet de mise en place de 6 millions d'hectares "d'aires de conservation prioritaire" et la position de la Banque Mondiale peuvent être interprétées comme une remise en cause des processus de transfert de gestion à Madagascar. Ceci reviendrait à un retour en arrière et poserait une nouvelle fois la question de la reconnaissance du droit des populations locales à l'accès et la gestion des ressources de leur territoire. La démarche est au contraire d'identifier les faiblesses d'un outil pour conforter son utilisation à venir et pour une meilleure efficacité. C'est dans cette perspective, et en réponse aux objectifs de ce programme financé par l'IFB, que nous avons collégalement répondu à une expertise (Goedefroit et Feltz, 2004) sur les transferts de gestion dans le cadre du PE3 et que différents articles sont actuellement en cours de publication.

Références

- Chaboud (C.), Méral (P.), Andrianambinina (D), 2004. -L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégie des acteurs à Madagascar. *Mondes en Développement*, (32), 1 : 11-32.
- Froger G., Méral P. et Herimandimby V., 2004. The expansion of participatory governance in the environmental policies of developing countries : the example of Madagascar *Int. J. Sustainable Development*, vol.7, n°2 : 164-184.
- Goedefroit S., 2006.-Les traditions opportunes. In Goedefroit S. et J.P. Réveret "Transfert et détournement des concepts du développement : l'exemple de Madagascar", double numéro spécial de la revue *Etudes Rurales*, EHESS, à paraître 1^{er} semestre 2006.
- Goedefroit S. et G. Feltz, 2004.- Contribution à l'étude "Evaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme environnemental 3". Rapport d'expertise IRD-FLSH pour le compte de l'USaid, inter-coopération suisse, JICA, coopération Française, 384 pages.
- Goedefroit S. et Réveret J.P. (2006) : dévoiement des concepts globaux du développement par les populations locales ou réajustement détourné d'un transfert idéologique décalé des réalités ? (titre provisoire). Introduction au double numéro spécial de la revue *Etudes Rurales*, "Transfert et détournement des concepts du développement : l'exemple de Madagascar", à paraître 1^{er} semestre 2006.
- Instat, 2003.-Cartographie de la pauvreté à Madagascar. Conférence "Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar" ; 11 juin 2003, Antananarivo, 4 pages.
- Weber (J.), 2005.-Environnement : les pauvres ne sont pas coupables. *Sciences Humaines*, n° 45 : 40-45.

Chaboud Christian, Godefroit S. (2005)

Interactions entre pauvreté et dynamique de la biodiversité marine et littorale dans le sud-ouest de Madagascar

In : Weber J. (dir.) Dynamique de la biodiversité et modalités d'accès aux milieux et aux ressources

Paris : IFB, 80-84. Séminaire de l'IFB : Dynamique de la Biodiversité et Modalité d'Accès aux Milieux et aux Ressources : Axe 3 : Arrangements Institutionnels et Gestion de la Biodiversité

Fréjus (FRA), 2005/09/07-09.